

les. Une fois qu'un système est employé, qu'une habitude est prise, il est bien difficile de faire changer cette habitude et modifier ce système. Nous en savons quelque chose.

Ainsi, il est admis qu'un seul port français — Marseille — est ouvert à notre commerce d'importation dans le Levant. Quelques marchandises, proportionnellement en très petites quantités, sont chargées au Havre depuis que la ligne des Messageries maritimes touche ce port; les envois de nos autres ports pour la Turquie sont absolument insignifiants et transbordent tous à Marseille.

Les tarifs de nos chemins de fer sont élevés, les usines françaises, situées dans les départements de l'Est et du Nord, sont forcées de faire passer par Anvers les marchandises destinées à nos contrées; les produits de l'Ouest se trouvent dans l'impossibilité de lutter sur les marchés du Levant avec la concurrence étrangère, parce qu'ils ne disposent pas de moyen de transport économique.

Par conséquent, un assez grand nombre de produits français doivent aller s'embarquer dans un port belge sur des steamers étrangers pour arriver en Turquie.

Cet état de choses, profondément regrettable, nous suggère une idée. Nous la soumettons aux intéressés.

Au lieu de charger à Anvers sur des navires anglais ou allemands, ne vaudrait-il pas mieux embarquer nos marchandises à Dunkerque sur des vapeurs français?

Toutes les usines de la métropole qui expédient leurs articles dans le grand port belge trouveraient économie sur les frais de transport par chemin de fer, et à les envoyer à Dunkerque qui est plus rapproché.

Il s'agirait donc qu'une Compagnie française de navigation à vapeur établisse une ligne sur le Levant avec Dunkerque pour point de départ.

Cette ligne aurait comme escales le Havre, Saint-Nazaire, peut-être Bordeaux; ses vapeurs viendraient à Marseille prendre une partie des marchandises données aux navires étrangers, toucheraient quelquefois Saint-Louis-du-Rhône, et se dirigeraient sur Constantinople en faisant escale à Salonique et à Smyrne.

Pour le retour, Smyrne en allant à Smyrne on toucherait Dévérié, échelle pour laquelle il y aura bientôt beaucoup de fret — Pandernia lorsqu'il y aurait du fret, Rodosto pour y prendre les marchandises qu'on laisse enlever par les vapeurs italiens, Délagatch, Smyrne où l'on chargerait à bon prix pour l'Amérique, dit pour Salonique, etc.

Nous n'avons pas la prétention de donner cet itinéraire pour excellent. Nous présentons seulement quelques indications propres à éveiller l'attention des hommes compétents qui auraient tout le loisir d'étudier la question sous toutes ses faces avant de débiter et qui, après expérience, pourraient modifier le nombre et la situation des escales.

Seulement, pour que ce projet si alléchant soit réalisable il faut avant tout établir une ligne économique, une ligne qui pourra accepter des frets réduits. Ceci est indispensable. Point n'est besoin de magnifiques vapeurs, splendide aménagement pour les passagers, éclairés à la lumière électrique, flant 13 nœuds, pourvus d'un nombreux personnel. Il faut de gros cargobots d'un prix de revient peu élevé, pourvus de machines dépassant peu de charbon, installées très modestement avec une grande économie et marchant 9 nœuds en moyenne. Il ne s'agit pas en effet, de transporter des passagers, mais des marchandises, il ne faut pas être brillant afin de pouvoir être utile.

On nous objectera que le voyage sera long. Pas plus long, à coup sûr, que ceux effectués par les vapeurs anglais sur lesquels on charge actuellement et qui partent de Londres avant d'aller à Anvers. Il leur arrive de rester deux mois en route. On ne peut pas demander tout à la fois la rapidité et l'économie. D'ailleurs, certains services réguliers de Marseille à Constantinople ne pêchent pas par une célérité exagérée.

La nouvelle ligne trouvera-t-elle un fret suffisant? Oui, si elle est installée comme nous l'indiquons. Puisque de nombreux vapeurs étrangers touchent du fret dans nos ports, pourquoi les vapeurs français n'en trouveraient-ils pas s'ils consentaient à charger à prix réduits.

D'ailleurs, la nouvelle ligne rendrait tant de services, répondrait à un désir si général, qu'elle trouverait des encouragements partout. Dunkerque, le Havre et Saint-Nazaire recherchent certainement à aider cette ligne qui leur procurerait un trafic de fret et de passagers. Le gouvernement accorderait-il son appui lorsqu'il verrait les résultats obtenus.

Nous prions les chambres de Commerce des régions intéressées de vouloir bien examiner ce projet, nous serons également reconnaissants aux organes de la presse française qui auront l'obligeance de lui réserver une petite place dans leurs colonnes. Le but à atteindre : Faire transporter les marchandises françaises par les chemins de fer et les vapeurs français — est certainement approuvé par tous. Il s'agit de trouver les moyens pratiques de l'obtenir et pour ce faire d'attirer l'attention générale du commerce de notre pays sur cette question qui a une réelle importance.

SANGLANTE COLLISION

entre ouvriers suisses et italiens

Berne, 21 juin. — La manifestation continue. La police a tiré à chaque instant des coups de feu à blanc pour intimider les émeutiers, mais ceux-ci répondaient à chaque détonation par des coups de sifflet. Les pompiers ont fait le service d'ordre conformément avec la police.

Les autorités ont mané télégraphiquement de la troupe du lac de Thour.

La collision avec la police a fait un plus grand nombre de victimes qu'on ne l'avait cru tout d'abord. On parle d'un décès au moins de personnes grièvement blessées.

A une heure, la compagnie des artilleurs de l'école de tir de Thour, avec les fuzils, est arrivée et a remplacé les agents de police aux abords de la maison d'arrêt.

Berne, 20 juin. — Les désordres qui se sont produits

hier soir et cette nuit ont eu des conséquences plus graves qu'on ne l'avait cru.

Un cinquantaine d'arrestations ont été maintenues. A midi est arrivée de Thour une compagnie d'artilleurs composée de 65 hommes, et à cinq heures du matin un bataillon d'infanterie, fort de 700 hommes, est arrivé de Lucerne.

Nous avons donc en fait l'intervention fédérale à Berne.

Le colonel Sherz a été nommé commandant de la place.

Grâce aux mesures prises, on ne craint pas de nouveaux désordres.

LE PÉNITENT D'AMIENS

La ville d'Amiens sera égayée aujourd'hui par une manifestation pas du tout banale. On va s'ébattre à la reconstruction d'une scène de justice du bon vieux temps, qui se sera, avec tout le cérémonial d'un autre âge, que l'exécution d'un condamné à mort.

Le citoyen Véreque surnommé fera solennellement amende honorable au procureur de la République, et ce, au vu de la condamnation qui le frappe, sous le porche de l'église cathédrale, pieds nus, en chemise et la corde au cou!

Quelques exécutions ne seront peut-être pas inutiles pour aider à comprendre cette histoire, qui n'est pas un conte.

Amiens a été récemment le théâtre d'une longue grève, au cours de laquelle le citoyen Besset, délégué de la Bourse du Travail de Paris, a été condamné à trois mois de prison et à la privation, pendant cinq années, de ses droits civiques.

Le ministre public, en la personne du procureur de la République, ayant demandé l'application de la peine, le citoyen Besset a demandé l'annulation de la peine; à quoi Véreque répondit qu'il maintenait son article, révoquant ainsi le citoyen Besset de la commission d'assises qui s'était réunie à Amiens.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

Le citoyen Besset a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Véreque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les lois n'ont pas fait.

L'épidémie cholérique

Montpellier, 20 juin. — On a constaté aujourd'hui un cas de choléra en ville et un autre à l'hôpital. L'état des deux malades est désespéré.

Les troubles de Berne

Berne, 20 juin. — Le Conseil d'Etat Bernois a décidé, en présence des troubles graves occasionnés, hier soir, par les ouvriers du bâtiment, d'appeler aujourd'hui, sous les armes un bataillon de la Haute Argovie et un escadron de cavalerie.

Nombres personnes tuées par la foudre en Portugal

Lisbonne, 20 juin. Un violent orage a éclaté dans la province de Minho. La foudre a fait de nombreuses victimes, une femme, quatre hommes et deux enfants ont été tués. Les communications sont interrompues.

Une émeute en Espagne

Madrid, 20 juin. — Une émeute causée par la question locale des octrois, a éclaté à Borja, province de Saragosse. Des ouvriers, au nombre de 1,000, ont lancé des pierres contre les agents de l'administration. Ils ont défilé quelques coups de feu et ont voulu assiéger la maison. La gendarmerie a rétabli l'ordre.

Un duel au pistolet

Paris, 20 juin. — M. Floquet s'est trouvé offensé par le passage du discours de M. d'Haussonville le concernant.

C'est dans la partie faisant le procès de la Chambre actuelle, sous le titre « la corruption politique », que se trouve le passage que voici :

« Celui-ci, homme honnête dans sa vie privée et que nous louons, a été condamné à la prison, non pour avoir fait quelque chose de mal, mais pour avoir fait quelque chose de bien. »

« Un reproche au pistolet a été échangé et elle a été tuée. »

« Les deux balles ont été échangées sans résultat. »

« M. Floquet, en tant que député, a été condamné à la prison, non pour avoir fait quelque chose de mal, mais pour avoir fait quelque chose de bien. »

« Un reproche au pistolet a été échangé et elle a été tuée. »

« Les deux balles ont été échangées sans résultat. »

« M. Floquet, en tant que député, a été condamné à la prison, non pour avoir fait quelque chose de mal, mais pour avoir fait quelque chose de bien. »

« Un reproche au pistolet a été échangé et elle a été tuée. »

« Les deux balles ont été échangées sans résultat. »

« M. Floquet, en tant que député, a été condamné à la prison, non pour avoir fait quelque chose de mal, mais pour avoir fait quelque chose de bien. »

« Un reproche au pistolet a été échangé et elle a été tuée. »

« Les deux balles ont été échangées sans résultat. »

« M. Floquet, en tant que député, a été condamné à la prison, non pour avoir fait quelque chose de mal, mais pour avoir fait quelque chose de bien. »

C'est la disjonction dont nous avons parlé que propose la commission. M. Antonin Dubois, rapporteur général, soutiendra ces conclusions; son rapport sera déposé jeudi.

La discussion commencera probablement lundi prochain.

L'épidémie cholérique

Lyon, 20 juin. — Un voyageur, venu du Midi, est mort ce matin de choléra. Ses corps a été immédiatement enterré et le comité d'hygiène a pris toutes les mesures nécessaires.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

Le feu a immédiatement pris des proportions effrayantes.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.

« A merveille » est une locution relative absolue.